

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1399

8 juillet 2010

### SOMMAIRE

<b>Actelion Re S.A.</b> .....	<b>67152</b>	<b>Orange Holding S.à r.l.</b> .....	<b>67128</b>
<b>Artesan S.à r.l.</b> .....	<b>67141</b>	<b>Pala Investments (Luxembourg) II S.à r.l.</b> .....	<b>67109</b>
<b>Babcock &amp; Brown BBGP (Sweden) S.à r.l.</b> .....	<b>67142</b>	<b>Petercam L Fund</b> .....	<b>67129</b>
<b>Bruk S.à r.l.</b> .....	<b>67108</b>	<b>Pimpa S.A.</b> .....	<b>67130</b>
<b>Cobeton</b> .....	<b>67130</b>	<b>Proactive GmbH</b> .....	<b>67129</b>
<b>EIFEL - HAUS, Luxemburg S.A.</b> .....	<b>67108</b>	<b>REYL (Lux) GLOBAL FUNDS</b> .....	<b>67130</b>
<b>Farmabios International S.A.</b> .....	<b>67124</b>	<b>Reyl (Lux) Tactical Allocations</b> .....	<b>67141</b>
<b>GCG Manager S.A. Luxco S.C.A.</b> .....	<b>67109</b>	<b>Sabadell BS Funds SICAV</b> .....	<b>67142</b>
<b>GHP International</b> .....	<b>67131</b>	<b>Samaa Sàrl</b> .....	<b>67142</b>
<b>Henderson Fund SICAV</b> .....	<b>67108</b>	<b>Santander Télécommunications S.A.</b> ....	<b>67142</b>
<b>I.C. Lux S.A.</b> .....	<b>67107</b>	<b>Select Investments &amp; Management S.à r.l.</b> .....	<b>67143</b>
<b>IIINNOVATION S.A.</b> .....	<b>67107</b>	<b>Semper Paratus Investment</b> .....	<b>67143</b>
<b>Inluam S.à r.l.</b> .....	<b>67124</b>	<b>Servus Group HoldCo II S.à r.l.</b> .....	<b>67128</b>
<b>Internacional de Desarrollos Portuarios (I.D.P.) S.à r.l.</b> .....	<b>67107</b>	<b>Simplicity Group S.à r.l.</b> .....	<b>67151</b>
<b>Jason Enterprises Holding S.A.</b> .....	<b>67107</b>	<b>Sky S.A.</b> .....	<b>67152</b>
<b>LFP Opportunity</b> .....	<b>67127</b>	<b>Société Luxembourgeoise d'Entreprises et de Constructions</b> .....	<b>67108</b>
<b>Loran Télécommunications S.A.</b> .....	<b>67107</b>	<b>Taino S.A.</b> .....	<b>67124</b>
<b>MENOS global network AG</b> .....	<b>67128</b>	<b>Tristar Investment Holding S.A.</b> .....	<b>67143</b>
<b>MOLLIN Spf S.A.</b> .....	<b>67108</b>	<b>Universal-Investment-Luxembourg S.A.</b> .....	<b>67109</b>
<b>Moonraker</b> .....	<b>67106</b>	<b>Vintage General Partner S.à r.l.</b> .....	<b>67152</b>
<b>Morgina Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>67106</b>	<b>Vintage Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>67152</b>
<b>Multi-Strategy Portfolio</b> .....	<b>67129</b>	<b>Welsh S.A.</b> .....	<b>67109</b>
<b>Mylles Finance S.à r.l.</b> .....	<b>67106</b>	<b>West Investment Holding S.A.</b> .....	<b>67151</b>
<b>Open Ocean S.à r.l.</b> .....	<b>67128</b>	<b>Winnicare S.A.</b> .....	<b>67106</b>
<b>Opportunity Fund III (Luxembourg) S.à r.l.</b> .....	<b>67106</b>		

**Moonraker, Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 43.272.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MOONRAKER S.A.*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2010060917/11.

(100076200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

---

**Opportunity Fund III (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 116.180.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Opportunity Fund III (Luxembourg) S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010060920/11.

(100076133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

---

**Morgina Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 96.218.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Morgina Luxembourg S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010060910/11.

(100076130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

---

**Mylles Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 123.294.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Mylles Finance S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010060911/11.

(100076038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

---

**Winnicare S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 97.376.

Les comptes annuels consolidés au 31 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010060967/10.

(100076206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

---

**IIINNOVATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 109.431.

Le bilan au 31 décembre 2009 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme  
IIINNOVATION S.A.

Référence de publication: 2010060897/12.

(100076002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

---

**Internacional de Desarrollos Portuarios (I.D.P.) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.  
R.C.S. Luxembourg B 106.109.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010060898/11.

(100075848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

---

**Loran Télécommunications S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 75.228.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LORAN TELECOMMUNICATIONS S.A.*  
Bernard & Associés, société civile

Référence de publication: 2010060902/11.

(100076196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

---

**I.C. Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4122 Esch-sur-Alzette, 7, rue de la Fontaine.  
R.C.S. Luxembourg B 84.026.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010060894/9.

(100076077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

---

**Jason Enterprises Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.  
R.C.S. Luxembourg B 62.405.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

Référence de publication: 2010061113/10.

(100075905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

---

**SOLUDEC, Société Luxembourgeoise d'Entreprises et de Constructions, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 4.473.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue le 14 mai 2010*

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue le 14 mai 2010,

- renouvelle les mandats de Messieurs Nasir Abid, Joseph Baustert et Moritz Lemaire en tant qu'Administrateur. Leur mandat de 6 ans viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2016;

- désigne BDO AUDIT S.A. en tant que Réviseur d'entreprises. Le mandat de 3 ans viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2013.

Fait à Luxembourg, le 17 mai 2010.

Signatures

Référence de publication: 2010061068/14.

(100076055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

---

**Bruk S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 147.805.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

Référence de publication: 2010061102/10.

(100075988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

---

**EIFEL - HAUS, Luxemburg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 18.154.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

Référence de publication: 2010061106/10.

(100076053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

---

**Henderson Fund SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 133.417.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

Référence de publication: 2010061111/10.

(100076009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

---

**MOLLIN Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 47.812.

—  
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

Référence de publication: 2010061117/10.

(100076185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

---

**Welsh S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 40.319.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et par le conseil d'administration du 1<sup>er</sup> juin 2010*

1. Les mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration de M. Pietro LONGO, venus à échéance, n'ont pas été renouvelés.

2. M. Frank PLETSCHE, administrateur de sociétés, né à Trèves (Allemagne), le 15 juillet 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

3. Les mandats d'administrateur de M. Gérard BIRCHEN et de M. Hugo FROMENT ont été renouvelés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

4. Le mandat de commissaire aux comptes de la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

5. M. Gérard BIRCHEN a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour WELSH S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010061088/23.

(100076127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

**Pala Investments (Luxembourg) II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 140.652.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 58448BIS ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010061118/10.

(100076181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

**Universal-Investment-Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 75.014.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

Référence de publication: 2010061124/10.

(100076129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

**GCG Manager S.A. Luxco S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

**Capital social: GBP 50.000,00.**

Siège social: L-1731 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 153.484.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-fifth day of May.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary public residing in Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

1) GCG MANAGER S.A., a public company limited by shares (société anonyme) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, Val Ste Croix L-1731 Luxembourg, with a share capital of fifty thousand Sterling Pounds (GPB 50,000), under registration process with the Luxembourg Trade Register, acting as General Partner in accordance with article 9 of these articles of incorporation,

hereby represented by Mr François-Xavier Goossens, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal dated 20 May 2010;

And

2) GALA GROUP FOUR LIMITED, a company governed by the laws of England and Wales, having its registered office at 71 Queensway, London, W2 4QH, United Kingdom, registered at the Company House, under number 6593653, acting as limited partner,

hereby represented by Mr François-Xavier Goossens, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal dated 20 May 2010;

The above mentioned proxies, signed by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the above-stated capacities, have drawn up the following articles of incorporation of a société en commandite par actions which they declared organized among themselves:

### **Chapter I. - Form, Corporate Name, Registered office, Object, Duration**

#### **Art. 1. Form, Corporate name.**

1.1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company (the "Company") in the form of a partnership limited by shares (société en commandite par actions) which will be governed by the laws of the Grand Duchy pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended from time to time (hereafter, the "Law") and by the present articles of incorporation (the "Articles").

1.2. The Company will exist under the corporate name of GCG MANAGER S.A. LUXCO S.C.A.

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

2.2. The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the General Partner.

2.3. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the General Partner.

2.4. In the event that in the view of the General Partner extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

**Art. 3. Object.** The corporate objects of the Company are (i) the acquisition, holding, disposal, investment and reinvestment, in any form, by any means, directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner, of shares, bonds, debentures, notes and other securities, financial instruments or receivables of any kind, and contracts thereon or related thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above. The Company may also acquire, hold and dispose of interests in partnerships and other entities. The Company may further dispose in any form and by any means, whether directly or indirectly, of any part or the totality of such portfolio.

The Company may borrow in any form. It may issue and sell notes, including exchange income notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities, private and/or public. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies» and each as a «Connected Company»).

A company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, or is under common control with, or is controlled by a shareholder of the Company. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

It may also give guarantees and charge, pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of any of the Connected Companies.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risk and other risks.

The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

### **Chapter II. - Capital, Shares**

#### **Art. 5. Subscribed and Issued Share Capital - Authorized Share Capital.**

##### **5.1. Subscribed and Issued Share Capital**

5.1.1. The subscribed and issued capital of the Company is set at fifty thousand Sterling Pounds (GBP 50,000-) divided into one hundred (100) A shares (the "A Shares"), which shall be held by the General Partner and four million nine hundred Ninety nine thousand nine hundred (4,999,900) B shares (the "B Shares"), which shall be held by the limited partner(s), with a nominal value of one Penny (GBP 0.01-) each, all of which are fully paid up. The A Shares and the B Shares are hereafter together referred to as a "Share" or the "Shares". The holder of A Shares and the holder of B Shares are together referred to as a "Shareholder" or the "Shareholders".

5.1.2. The rights and obligations attached to the Shares of each class, as defined in the Articles, shall be identical except to the extent otherwise provided by the Law or by the Articles.

5.1.3. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

##### **5.2. Authorized Share Capital**

5.2.1 Besides and apart from the subscribed and issued share capital, the authorised capital of the Corporation is set at four hundred million Sterling Pounds (GBP 400,000,000-) to be divided into a total maximum amount of forty billion (40,000,000,000-) A Shares which shall be held by the General Partner and/or B Shares, which shall be held by the limited partner(s), with a nominal value of one Penny (GBP 0.01) each

5.2.2 The General Partner is authorised, during a period of five years, ending on 25 May 2015, to increase once or several times the subscribed capital within the limits of the authorised capital up to a total amount of four hundred million Sterling Pounds (GBP 400,000,000-). Such increased amount of capital may be subscribed and issued with or without an issue premium, as the General Partner may from time to time determine.

5.2.3 The General Partner is specially authorised to proceed to such issues without reserving for the existing Shareholders a preferential right to subscribe to the Shares issued.

5.2.4 More specifically the General Partner is authorised and empowered to realise any increase of the corporate capital within the limits of the authorised share capital in one or several successive tranches, against payment in cash or in kind, by conversion of claims, integration of reserved profits or in any other manner and to determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new Shares.

5.2.5 The General Partner may delegate to any person other than a limited partner, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Shares representing part or all of such increased amount of capital.

#### **Art. 6. Form and Transfer of Shares.**

##### **6.1. Form**

6.1.1. The Shares will be in the form of registered shares.

6.1.2. With respect to the registered Shares, a Shareholders' register which may be examined by any Shareholder will be kept at the registered office of the Company. The register will contain the precise designation of each Shareholder and the indication of the number of Shares held, the share number, the indication of the payments made on the Shares as well as the transfers of Shares and the dates thereof.

6.1.3. Each Shareholder will notify to the Company by registered letter its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

6.1.4. Ownership of the registered Shares will result from the recordings in the Shareholders' register.

##### **6.2. Transfer of Shares**

Any transfer of Shares will be registered in the Shareholders' register, either in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg civil code or by a declaration of transfer entered into the

Shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their authorised representative(s) or proxy(ies). Furthermore, the Company may accept and enter into the Shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document showing the consent of the transferor and the transferee.

#### **Art. 7. Increase and Reduction of capital.**

7.1. The issued and/or authorised capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the Shareholders voting with the quorum and majority rules set by the Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of the Articles.

7.2. The new Shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing Shareholders in proportion to the part of the capital which those Shareholders are holding unless the Shareholders remove or limit preference rights in connection therewith. The General Partner shall determine the period within which the preferential subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days.

7.3. Notwithstanding the above, the general meeting of Shareholders, voting with the quorum and majority rules required for any amendment of the Articles, may limit or withdraw the preferential subscription right or authorize the General Partner to do so.

7.4. In case the general meeting of Shareholders authorizes the General Partner to limit or withdraw the preferential subscription right, the General Partner may offer any Shares to be subscribed for by contribution in cash or in kind within the limits of the capital to new investors in the Company at any share price which is equal to or above the nominal value of the Shares.

7.5. The Company recognizes only one owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint a single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s).

#### **Art. 8. Acquisition of own Shares.**

8.1. The Company may acquire its own B Shares.

8.2. The acquisition and holding of its own B Shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Law.

### **Chapter III. - Management, Supervisory Board**

#### **Art. 9. Management.**

9.1. The Company shall be managed by GCG MANAGER S.A., in its capacity as sole general partner (associé gérant commandité) and holder of all the A Shares (the "General Partner").

9.2. The other Shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 10. Powers of the General Partner.** The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders or to the Supervisory Board are in the competence of the General Partner.

#### **Art. 11. Liability of the General Partner and of the Limited partners.**

11.1. The General Partner shall be jointly and severally liable with the Company for all liabilities of the Company which cannot be met out of the Company's assets.

11.2. The limited partners shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity whatsoever other than exercising their rights as Shareholders in general meetings of Shareholders or otherwise, and they shall only be liable for payment to the Company up to the nominal value of each Share in the Company owned by them.

**Art. 12. Delegation of Powers.** The General Partner may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more officers, employees or other persons or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

#### **Art. 13. Representation of the Company.**

13.1. The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the General Partner, acting through one or more duly authorized signatories. The limited partner(s) may however not be appointed as authorized signatories.

#### **Art. 14. Dissolution - Incapacity of the General Partner.**

14.1. In case of dissolution or legal incapacity of the General Partner or where for any other reason it is impossible for the General Partner to act, the Company will not be dissolved.

14.2. In that event the Supervisory Board shall designate one or more administrators, who need not be Shareholders, until such time as the general meeting of Shareholders shall convene for purposes of appointing a new General Partner.

14.3. Within fifteen (15) days of their appointment, the administrator(s) shall convene the general meeting of Shareholders in the way provided for by the Articles.

14.4. The administrators' duties consist in performing urgent acts and acts of ordinary administration until such time as the general meeting of Shareholders shall convene.

14.5. The administrators are responsible only for the execution of their mandate.

#### **Art. 15. Supervisory Board.**

15.1. The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be supervised by a supervisory board (the "Supervisory Board") composed of not less than three (3) members.

15.2. The members of the Supervisory Board will be elected by the Shareholders, who will determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. They are reeligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by a majority of the Shareholders.

15.3. In the event of the total number of members of the Supervisory Board falling below one half (1/2), the General Partner shall forthwith convene a general meeting of Shareholders in order to fill such vacancies.

15.4. If one or more members of the Supervisory Board are temporarily prevented from attending meetings of the said Supervisory Board, the remaining members may appoint a person chosen from within the Shareholders to provisionally replace them until they are able to resume their functions.

15.5. The remuneration of the members of the Supervisory Board shall be set by a majority approval of the Shareholders.

#### **Art. 16. Auditor(s).**

16.1. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by the law, entrusted to one or more auditors who shall be affiliated with an internationally established firm of auditors.

16.2. The auditor(s), if any, will be elected by the General Partner, save when required by the law where it/they will be appointed by the Shareholders. The General Partner or the Shareholders, as the case may be, will determine the number of such auditors, the period of their mandate which shall not exceed six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditor, they shall be eligible for re election, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the General Partner or the general meeting of Shareholders, as the case may be.

**Art. 17. Powers of the Supervisory Board.** The Supervisory Board shall be consulted by the General Partner on such matters as the General Partner may determine. It shall authorize any actions of the General Partner that, pursuant to the Law or to the Articles, exceed the powers of the General Partner.

#### **Art. 18. Meetings of the Supervisory Board.**

18.1. The Supervisory Board will appoint from among its members a chairperson (the "Chairperson"). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Supervisory Board, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Supervisory Board.

18.2. The Supervisory Board will meet upon call by the Chairperson. A meeting of the Supervisory Board must be convened if any two (2) members so require.

18.3. The Chairperson will chair all meetings of the Supervisory Board, except that in his/her absence the Supervisory Board may appoint another member of the Supervisory Board as chairperson pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

18.4. Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' notice of Supervisory Board meetings shall be given in writing or by fax. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing or by fax of each member of the Supervisory Board. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board.

18.5. Every Supervisory Board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Supervisory Board may from time to time determine. Any member of the Supervisory Board may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing another member of the Supervisory Board as his/her proxy.

18.6. A quorum of the Supervisory Board shall be the presence or the representation by proxy of a majority of the members of the Supervisory Board holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Supervisory Board present or represented at such meeting.

18.7. One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus all persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

18.8. In case of necessity, a written decision, signed by all the members of the Supervisory Board, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Supervisory Board which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Supervisory Board.

**Art. 19. Minutes of meetings of the Supervisory Board.**

19.1. The minutes of any meeting of the Supervisory Board will be signed by the Chairperson of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

19.2. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairperson and by the secretary (if any) or by any two (2) members of the Supervisory Board.

**Art. 20. Conflict of interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the General Partner or a member of the Supervisory Board or any officer of the General Partner or of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, the General Partner or a member of the Supervisory Board or an officer of the General Partner or of the Company who serves as a director, associate, member, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Chapter IV. - General meeting of Shareholders****Art. 21. Powers of the general meeting of Shareholders.**

21.1. Any regularly constituted general meeting of Shareholders of the Company represents the entire body of Shareholders.

21.2. Subject to all the other powers reserved to the General Partner by the Law or the Articles, a validly constituted general meeting of Shareholders of the Company shall have the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

21.3. A validly constituted general meeting of Shareholders of the Company shall neither carry out nor ratify acts which involve the Company vis-à-vis third parties nor resolve to amend the Articles without the General Partner's consent. For instance, it shall neither dismiss the General Partner nor appoint another General Partner unless the General Partner consents thereto.

21.4. A validly constituted general meeting of Shareholders of the Company may decide upon the distribution of dividends without the General Partner's consent.

**Art. 22. Annual General Meeting.**

22.1. The annual general meeting of Shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notices convening the meeting, on the third Wednesday of March at 02.30 p.m.

22.2. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following bank business day.

**Art. 23. Other General Meetings.**

23.1. The General Partner or the Supervisory Board may convene other general meetings. Such meetings must be convened if Shareholders representing at least one tenth (1/10) of the Company's issued share capital so require.

23.2. General meetings of Shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the General Partner, which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 24. Notice of General Meetings.**

24.1. Shareholders will meet upon call by the General Partner or the Supervisory Board in compliance with the Law. The notice sent to the Shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

24.2. If all the Shareholders are present or represented at a general meetings of Shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**25. Attendance - Representation.**

25.1. All Shareholders are entitled to attend and speak at all general meetings of Shareholders.

25.2. A Shareholder may act at any general meeting of Shareholders by appointing in writing or by fax as his/its proxy another person who need not be a Shareholder himself/itself. The General Partner may determine any other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of Shareholders.

25.3. Any company or other legal entity being a Shareholder may execute a form of proxy under the hand of a duly authorized officer, or may authorize in writing or by fax such person as he/it thinks fit to act as his/its representative at any general meeting of Shareholders, subject to the production of such evidence of authority as the General Partner may require.

25.4. The General Partner may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by the General Partner at least five (5) days prior to the date set for the meeting.

25.5. The co-owners, the usufructuaries and bare-owners of Shares, the creditors and debtors of pledged Shares must appoint one sole person to represent them at the general meetings of Shareholders.

**Art. 26. Proceedings.**

26.1. The general meetings of Shareholders shall be chaired by the General Partner or by a person designated by the General Partner.

26.2. The chairperson of the general meeting shall appoint a secretary.

26.3. The general meeting of Shareholders shall elect one scrutineer.

26.4. They together form the board (bureau) of the general meeting of Shareholders.

**Art. 27. Adjournment.**

27.1. The General Partner may forthwith adjourn any general meeting by four (4) weeks. It must adjourn it if so required by Shareholders representing at least one fifth (1/5) of the Company's issued capital.

27.2. Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

27.3. The adjourned general meeting has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

**Art. 28. Vote.**

28.1. An attendance list indicating the name of the Shareholders and the number of Shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxies prior to the opening of the proceedings.

28.2. The general meeting of Shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

28.3. Each Share entitles to one vote.

28.4. Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting resolves by a simple majority vote to adopt another voting procedure.

28.5. At any general meeting other than an extraordinary general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of Shares represented, by a simple majority of votes cast, including the General Partner's vote cast.

**Art. 29. Extraordinary General Meetings.** At any extraordinary general meeting convened in accordance with the Law for amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, the quorum shall be at least one half (1/2) of all the Shares issued. If the said quorum is not present, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement. In order for the proposed amendment to be adopted, and save as otherwise provided by the Law, a two-third (2/3) majority of the votes of the Shareholders present or represented is required at any such general meeting of Shareholders.

**Art. 30 Minutes.**

30.1. The minutes of the general meeting of Shareholders shall be signed by the chairperson of the meeting, the secretary and the scrutineer.

30.2. Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the General Partner and by any member of the Supervisory Board.

**Chapter V. - Financial Year, Distribution of Earnings**

**Art. 31. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of October in each year and ends on the last day of September.

**Art. 32. Approval of financial statements.** At every annual general meeting in each year, the General Partner shall present to the meeting the financial statements in respect of the preceding financial year for approval and the meeting shall consider and, if thought fit, approve the financial statements.

**Art. 33. Appropriation of Profits.**

33.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

33.2. The general meeting of Shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision account, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the Shareholders as dividend.

33.3. Subject to the conditions fixed by the Law, the General Partner may pay out an advance payment on dividends. The General Partner fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

**Chapter VI. - Dissolution, Liquidation****Art. 34. Dissolution, Liquidation.**

34.1. Subject to the consent of the General Partner, the Company may be dissolved by a decision of the general meeting of Shareholders voting with the same quorum and majority requirements as for the amendments of the Articles, unless otherwise provided by the Law.

34.2. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of Shareholders who will determine their powers and their compensation.

34.3. After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the Shareholders pro rata to the number of the Shares held by them.

### Chapter VII. - Miscellaneous

**Art. 35. Applicable Law.** All matters not governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law.

**Art. 36. Amendments to the Articles.** Subject to the approval of the General Partner, the Articles may be amended by a general meeting of Shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the Law, unless the Articles provide differently.

#### *Subscription and Payment*

The Articles having thus been drawn up by the appearing parties, represented as stated here above, such parties have subscribed for the number of Shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholders	Subscribed capital (GBP)	Number of Shares	Amount paid-in (GBP)
GCG MANAGER S.A. ....	1.00	100 Shares A	1.00
GALA GROUP FOUR LIMITED .....	49,999	4,999,900 Shares B	49,999
Total: .....	50,000.	5,000,000	50,000.-

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in articles 26 and 103 of the Law, have been observed.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (1,500.-EUR).

#### *Transitory Provisions*

The first financial year will begin on the date of incorporation of the Company and will end on the last day of September 2011. The first annual general meeting will thus be held in the year 2011.

#### *Extraordinary general meeting*

The above-mentioned parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, they have passed the following resolutions, each time by unanimous vote:

1. The extraordinary general meeting resolved to elect the following persons as members of the Supervisory Board for a period ending at the annual general meeting of Shareholders to be held in 2011:

- Me Gérard Maîtrejean, Attorney at Law, born on 13 June 1967, in Charleroi (Belgium), residing professionally at L-2016 Luxembourg, Route d'Arlon, 291;

- Me Frédéric Feyten, Attorney at Law, born on 08 July 1966, in Bonheiden (Belgium), residing professionally at L-2016 Luxembourg, Route d'Arlon, 291.

- Mr François-Xavier Goossens, Lawyer, born on 08 May 1976, in Brussels (Belgium), residing professionally at L-2016 Luxembourg, Route d'Arlon, 291;

2. The registered office of the Company shall be 7, Val Ste Croix L-1731 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille dix, le vingt-cinquième jour du mois de mai.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1) GCG MANAGER S.A., une société anonyme, constituée en vertu des lois de Luxembourg, ayant son siège social au 7, Val Ste Croix, L-1731 Luxembourg, au capital social de cinquante mille Livres Sterling (GBP 50,000.-), en cours d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, agissant en qualité d'Associé Commandité conformément à l'article 9 des présents Statuts,

ici représentée par Monsieur François-Xavier Goossens, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 20 Mai 2010.

Et

2) GALA GROUP FOUR LIMITED, une limited company régie par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à Queensway, Londres, W2 4QH, Royaume-Unis immatriculée au Company House, sous le numéro 6593653, agissant en qualité d'associé-commanditaire,

ici représentée par Monsieur François-Xavier Goossens, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 20 Mai 2010.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées par le mandataire et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesquels comparants, agissant en leurs susdites qualités, ont arrêté ainsi qu'il suit les présents statuts d'une société en commandite par actions qu'ils déclarent constituer entre eux:

## Chapitre I<sup>er</sup> . - Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

### Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.

1.1 Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société (la «Société») sous forme d'une société en commandite par actions qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg y relatives et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2. La Société adopte la dénomination GCG MANAGER S.A. LUXCO S.C.A.

### Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

2.2. Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision de l'Associé Commandité.

2.3. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, par une décision de l'Associé Gérant Commandité.

2.4. Au cas où l'Associé Commandité estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

**Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est (i) l'acquisition, la détention, la disposition, l'investissement et le réinvestissement, sous quelque forme que ce soit, par tous moyens, directement ou indirectement, de participations, droits et intérêts dans, et obligations de, sociétés luxembourgeoises et étrangères, (ii) l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes et autres titres, instruments financiers ou créances de toutes natures et contrats dont l'objet y est relatif et (iii) la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille, qui comprend entre autres les actifs dont il est question sous (i) et (ii) ci-dessus. La Société peut en outre acquérir, détenir et disposer de participations dans des sociétés de personnes, partnerships, et d'autres entités. La Société pourra en outre disposer, sous toutes ses formes et par tous moyens, que ce soit directement ou indirectement, de toute partie ou de la totalité d'un tel portefeuille.

La Société peut emprunter sous toutes les formes. Elle peut émettre et vendre des effets, ce y compris échanger des titres à intérêts conditionnels, obligations et instruments de dette de toutes natures et/ou garanties de capital, privées et/ou publiques. La Société peut prêter des fonds, y compris des fonds issus de tout emprunt et/ou émissions de titres de dettes au profit de toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les «Sociétés affiliées») et chacune une «Société Affiliée»).

Une société sera considérée comme faisant partie du même groupe que la Société si cette société, directement ou indirectement, détient, est détenue par, est dans le contrôle de, est contrôlée par, ou est sous le contrôle commun avec, ou est contrôlée par un actionnaire de, la Société. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si la société qui contrôle possède directement ou indirectement, toute ou une part substantielle du capital de la société ou a le pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion ou la politique d'entreprise de l'autre société, que ce soit au travers de la détention de droit de vote, par contrat, ou autrement.

Elle peut aussi donner des garanties et facturer, gager, assigner, transférer ou octroyer des sûretés sur tout ou partie de ses actifs en faveur de tiers afin de garantir ses obligations ou celles de toute Société Affiliée.

La Société peut de manière générale employer toute technique et instruments relatifs aux investissements dans le but d'optimiser leur gestion, y compris les techniques et instruments destinés à la protéger des risques liés au crédit, au taux de change, au taux d'intérêt et autres risques.

La société est assujettie à l'imposition de droit commun.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société peut-être dissoute à tout moment par décision des Actionnaires adoptée conformément à la procédure prévue pour la modification des Statuts.

### **Chapitre II. - Capital, Actions**

#### **Art. 5. Souscription et Capital social - Capital Autorisé.**

##### **5.1. Souscription et Capital Social**

5.1.1 Le capital émis de la Société est fixé à cinquante mille Livres Sterling (GBP 50,000,-) divisé en cent (100) actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), qui doivent être détenues par l'Associé Commandité, et quatre millions quatre cent nonante neuf mille neuf cents (4,999,900) actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B»), qui doivent être détenues par l'/les associé(s)-commanditaire(s), chaque Action ayant une valeur nominale de un penny (GBP 0.01-) et chaque Action étant entièrement libérée. Les Actions de Catégorie A et les Actions de Catégorie B sont ci-après appelées l'«Action» ou les «Actions». Le(s) propriétaire(s) des Actions de Catégorie A ensemble avec le(s) propriétaire(s) des Actions de Catégorie B sont appelés l'«Actionnaire» ou les «Actionnaires».

5.1.2 Les droits et obligations inhérents aux Actions de chaque catégorie, tels que définis par les Statuts, seront identiques sauf stipulation contraire dans la Loi ou dans les Statuts.

5.1.3 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes d'émission payées sur toute Action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes d'émission peut être utilisé pour effectuer le paiement de toute Action que la Société pourrait racheter à ses Actionnaires pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux Actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

##### **5.2. Capital Autorisé**

5.2.1 A côté et en sus du capital social souscrit, le capital autorisé de la Société est fixé à quatre cent millions de Livres Sterling (GBP 400,000,000-) divisé en un nombre total maximum de quarante milliards (40.000.000.000) d'Actions de Catégorie A qui seront détenues par l'Associé Commandité et / ou Actions de Catégorie B, qui seront détenues par l'/les associé(s) commanditaire(s) toutes ayant une valeur nominale de un Penny (GBP 0.01) par Action.

5.2.2 L'Associé Commandité est autorisé, pendant une période de cinq ans, prenant fin le 25 Mai 2015, à augmenter une ou plusieurs fois le capital social souscrit dans les limites du capital autorisé d'un montant total de quatre cent millions de Livres Sterling (GBP 400,000,000). De telles augmentations de capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission, suivant la décision de l'Associé Commandité.

5.2.3 L'Associé Commandité est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions d'Actions sans réserver aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscrire les Actions émises.

5.2.4 Plus particulièrement l'Associé Commandité est autorisé et dispose du pouvoir de réaliser toute augmentation du capital social endéans les limites du capital social autorisé en une ou plusieurs tranches successives, contre paiement en espèces ou en nature, par conversion de créances, incorporation de réserves ou de toute autre manière et d'arrêter le lieu et la date pour l'émission ou les émissions successives, le prix d'émission, les modalités et conditions de la souscription et de la libération des nouvelles Actions.

5.2.5 L'Associé Commandité peut déléguer à toutes personnes autre qu'un associé commanditaire les pouvoirs, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

#### **Art. 6. Forme et Transfert des Actions.**

##### **6.1. Forme**

6.1.1. Les Actions seront nominatives.

6.1.2. Pour ce qui est des Actions nominatives, un registre des Actionnaires dont tout Actionnaire pourra prendre connaissance sera tenu au siège social de la Société. Ce registre contiendra la dénomination précise de chaque Actionnaire et l'indication du nombre de ses Actions, le numéro de l'Action, l'indication des paiements effectués sur ses Actions ainsi que les transferts des Actions avec leur date.

6.1.3. Chaque Actionnaire notifiera à la Société par lettre recommandée son adresse et tout changement de celle-ci. La Société sera en droit de se fier à la dernière adresse ainsi communiquée.

6.1.4. La propriété des Actions nominatives résultera de l'inscription dans le registre des Actionnaires.

##### **6.2. Transfert d'Actions**

Tous les transferts d'Actions seront inscrits au registre des Actionnaires soit suivant les règles sur le transfert des créances de l'article 1690 du Code civil luxembourgeois soit par déclaration de transfert inscrite dans le registre des Actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) représentant(s) ou mandataire(s). De même, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des Actionnaires tout transfert mentionné dans toute correspondance ou autre document établissant le consentement du cessionnaire et du cédant.

#### **Art. 7. Augmentation et Réduction du capital social.**

7.1 Le capital émis et/ou autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des Actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

7.2. Les nouvelles Actions à souscrire par apport en espèces seront offertes par préférence aux Actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent sauf au cas où les Actionnaires enlèvent ou limitent ces droits de souscription préférentiels. L'Associé Commandité fixera le délai pendant lequel le droit de souscription préférentiel devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours.

7.3. Par dérogation à ce qui est dit ci-dessus, l'assemblée générale des Actionnaires, délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel ou autoriser l'Associé Commandité à le faire.

7.4. Dans le cas où l'assemblée générale des Actionnaires autorise l'Associé Commandité à limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel, l'Associé Commandité peut offrir toute Action à souscrire par apport en espèces ou en nature dans les limites du capital autorisé à de nouveaux investisseurs dans la Société à un prix par action égal ou supérieur à la valeur nominale des Actions.

7.5. La Société admet seulement un propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions sont détenues conjointement ou si la propriété de telle(s) Action(s) est contestée, toute personne prétendant avoir un droit sur cette/ces Action(s) doit nommer un seul représentant pour représenter cette/ces Action(s) à l'égard de la Société. Tout manquement à la nomination d'un seul représentant impliquera la suspension des droits relatifs à cette/ces Action(s).

#### **Art. 8. Achat d'Actions propres.**

8.1. La Société peut acheter ses propres Actions de Catégorie B.

8.2. L'acquisition et la détention de ses Actions de Catégorie B se fera en accord avec les conditions et dans les limites établies par la Loi.

### **Chapitre III. - Gestion, Conseil de Surveillance**

#### **Art. 9. Gestion.**

9.1. La Société sera gérée par GCG MANAGER S.A. en sa qualité de seul associé gérant commandité de la Société et détenteur de toutes les Actions de Catégorie A (l'«Associé Commandité»).

9.2. Les autres Actionnaires ne participeront ni n'interféreront dans la gestion de la Société.

**Art. 10. Pouvoirs de l'Associé Commandité.** L'Associé Commandité a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires ou au Conseil de Surveillance sont de la compétence de l'Associé Commandité.

#### **Art. 11. Responsabilité de l'Associé Commandité et des Associés commanditaires.**

11.1. L'Associé Commandité est responsable conjointement et solidairement avec la Société de toutes les dettes de la Société qui ne peuvent pas être couvertes par l'actif de la Société.

11.2. Les associés commanditaires doivent s'abstenir d'agir au nom de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit sauf pour ce qui est de l'exercice de leurs droits d'Actionnaires aux assemblées générales des Actionnaires, et ils ne seront responsables que de la libération de la valeur nominale de chaque Action de la Société qu'ils possèdent.

**Art. 12. Délégation de pouvoirs.** L'Associé Commandité peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, employés ou autres personnes, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

**Art. 13. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée par la signature unique de l'Associé Commandité, agissant par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs signataires dûment autorisés. Les associés commanditaires ne pourront pas être désignés comme signataires autorisés.

#### **Art. 14. Dissolution - Incapacité de l'Associé Commandité.**

14.1. En cas de dissolution ou d'incapacité légale de l'Associé Commandité ou si pour toute autre raison l'Associé Commandité est empêché d'agir, la Société ne sera pas dissoute.

14.2. Dans ce cas, le Conseil de Surveillance nommera un ou plusieurs administrateurs, Actionnaires ou non, qui resteront en fonction jusqu'à la réunion de l'assemblée générale des Actionnaires pour désigner un nouvel Associé Commandité.

14.3. Les administrateurs devront convoquer l'assemblée générale des Actionnaires dans un délai de quinze jours (15) à partir de leur nomination et dans les formes prévues par les Statuts.

14.4. Les devoirs des administrateurs consistent à accomplir des actes urgents et de simple administration jusqu'à ce que l'assemblée générale des Actionnaires se réunisse.

14.5. Les administrateurs seront responsables uniquement de l'exécution de leur mandat.

#### **Art. 15. Conseil de Surveillance.**

15.1. Les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, seront contrôlés par un conseil de surveillance (le «Conseil de Surveillance») composé d'au moins trois (3) membres.

15.2. Les membres du Conseil de Surveillance seront élus par les Actionnaires, qui détermineront leur nombre, pour une période ne dépassant pas six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution adoptée par une majorité des Actionnaires.

15.3. Au cas où le nombre total des membres du Conseil de Surveillance est réduit de plus de la moitié (1/2), l'Associé Commandité convoquera immédiatement une assemblée des Actionnaires afin de pourvoir aux remplacements nécessaires.

15.4. Si un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance sont temporairement empêchés d'assister aux réunions du Conseil de Surveillance, les autres membres peuvent choisir une personne parmi les Actionnaires afin de les remplacer provisoirement jusqu'à ce qu'ils puissent reprendre leurs fonctions.

15.5. La rémunération des membres du Conseil de Surveillance sera déterminée par une approbation des Actionnaires prise par vote majoritaire.

#### **Art. 16. Commissaire(s) aux Comptes.**

16.1. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, Actionnaires ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la loi.

16.2. Les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par l'Associé Commandité, sauf lorsqu'ils seront requis par la loi, auquel cas ils seront nommés par les Actionnaires. L'Associé Commandité ou les Actionnaires, selon le cas, détermineront leur nombre, la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. A la fin de leur mandat de commissaire aux comptes, ils sont rééligibles, mais ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'Associé Commandité ou de l'assemblée générale des Actionnaires, selon le cas.

**Art. 17. Pouvoirs du Conseil de Surveillance.** Le Conseil de Surveillance sera consulté par l'Associé Commandité sur les sujets que l'Associé Commandité détermine. Il autorisera tout acte de l'Associé Commandité qui, en conformité avec la Loi ou les Statuts, excède les pouvoirs de l'Associé Commandité.

#### **Art. 18. Réunions du Conseil de Surveillance.**

18.1. Le Conseil de Surveillance choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil de Surveillance et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance.

18.2. Le Conseil de Surveillance se réunira sur la convocation du Président. Une réunion du Conseil de Surveillance doit être convoquée si deux (2) membres le demandent.

18.3. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Surveillance, mais en son absence le Conseil de Surveillance désignera à la majorité des membres présents un autre membre du Conseil de Surveillance pro tempore pour présider la réunion.

18.4. Sauf s'il y a urgence ou à la suite de l'assentiment de toutes les personnes devant assister au Conseil de Surveillance, une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée par lettre ou par lettre télécopie à tous les membres au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion. La convocation indiquera la date et le lieu de la réunion et contiendra l'ordre du jour ainsi qu'une description des opérations dont il sera traité. Il pourra être passé outre cette convocation à la suite de l'assentiment par lettre ou par lettre télécopie de chaque membre du Conseil de Surveillance. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Surveillance.

18.5. Toute réunion du Conseil de Surveillance se tiendra au Luxembourg ou tel autre endroit que le Conseil de Surveillance choisira de temps à autre. Tout membre du Conseil de Surveillance pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Surveillance en désignant un autre membre comme son/sa mandataire.

18.6. Le Conseil de Surveillance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des membres en fonction est présente ou représentée par mandataire. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil de Surveillance présents ou représentés lors de la réunion.

18.7. Un ou plusieurs membres peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à toute personne y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion.

18.8. En cas de nécessité, une décision écrite, signée par tous les membres du Conseil de Surveillance, est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Surveillance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et chacun signé par un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance.

#### **Art. 19. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance.**

19.1. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Surveillance seront signés par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations y resteront annexées.

19.2. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président ou par le secrétaire (s'il y en a un) ou par deux (2) membres du Conseil de Surveillance.

**Art. 20. Conflit d'Intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait que l'Associé Commandité ou un membre du Conseil de Surveillance ou un fondé de pouvoir de l'Associé Commandité ou de la Société y aura un intérêt personnel, ou en sera administrateur, associé, actionnaire, membre, fondé de pouvoir ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, l'Associé Commandité ou un membre du Conseil de Surveillance ou un fondé de pouvoir de l'Associé Commandité ou de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, actionnaire, membre, fondé de pouvoir ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toute opération relative à un tel contrat ou opération.

### **Chapitre IV. - Assemblée générale des Actionnaires**

#### **Art. 21. Pouvoirs de l'assemblée générale des Actionnaires.**

21.1. Toute assemblée générale des Actionnaires valablement constituée représente l'ensemble des Actionnaires.

21.2. Sous réserve de tout autre pouvoir réservé à l'Associé Commandité en vertu de la Loi ou des Statuts, une assemblée générale des Actionnaires valablement constituée a les pouvoirs les plus larges pour exécuter ou ratifier tout acte relatif aux opérations de la Société.

21.3. Une assemblée générale des Actionnaires valablement constituée n'exécutera ni ne ratifiera aucun acte qui engagera la Société vis-à-vis de tiers ni ne décidera de modifier les Statuts sans le consentement de l'Associé Commandité. Notamment, elle ne révoquera l'Associé Commandité ni ne désignera un autre Associé Commandité sans le consentement de l'Associé Commandité.

21.4. L'assemblée générale des Actionnaires valablement constituée pourra décider sur la distribution des dividendes sans le consentement de l'Associé Commandité.

#### **Art. 22. Assemblée générale annuelle.**

22.1. L'assemblée générale annuelle se réunira au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le troisième mercredi du mois de mars à 14 heures 30 minutes.

22.2. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

#### **Art. 23. Autres assemblées générales.**

23.1. L'Associé Commandité ou le Conseil de Surveillance peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les Actionnaires représentant au moins un dixième (1/10) du capital social émis le demandent.

23.2. Les assemblées générales d'Actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par l'Associé Commandité.

#### **Art. 24. Convocation des assemblées générales.**

24.1. Les assemblées des Actionnaires sont convoquées par l'Associé Commandité ou par le Conseil de Surveillance conformément aux conditions fixées par la Loi. La convocation envoyée aux Actionnaires dans les conditions prévues par la Loi contiendra l'heure et le lieu ainsi que l'ordre du jour de l'assemblée générale et la nature des opérations à effectuer.

24.2. Au cas où tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des Actionnaires et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

#### **Art. 25. Présence - Représentation.**

25.1. Tous les Actionnaires ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales des Actionnaires.

25.2. Tout Actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des Actionnaires en désignant par lettre ou par lettre télécopie un mandataire, lequel ne doit pas obligatoirement être un Actionnaire. L'Associé Commandité pourra

déterminer toutes autres conditions qui devront être remplies en vue de la participation aux assemblées générales des Actionnaires.

25.3. Toute société ou autre personne morale qui est Actionnaire peut donner procuration sous la signature d'une personne dûment habilitée ou peut autoriser par lettre ou par lettre télécopie toute personne qu'elle estime apte à agir comme son représentant à une assemblée générale des Actionnaires, à condition de fournir toute preuve de pouvoirs que l'Associé Commandité pourrait exiger.

25.4. L'Associé Commandité peut arrêter la forme des procurations et il peut exiger que les procurations soient déposées au lieu indiqué par lui au moins cinq (5) jours avant la date fixée pour l'assemblée.

25.5. Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-proprétaire d'Actions, les créiteurs et les débiteurs d'Actions mises en gage doivent désigner une seule personne pour les représenter à l'assemblée générale des Actionnaires.

#### **Art. 26. Procédure.**

26.1. L'assemblée générale des Actionnaires sera présidée par l'Associé Commandité ou par une personne nommée par l'Associé Commandité.

26.2. Le président de l'assemblée générale des Actionnaires nommera un secrétaire.

26.3. L'assemblée générale des Actionnaires élira un scrutateur.

26.4. Ensemble ils forment le bureau de l'assemblée générale des Actionnaires.

#### **Art. 27. Prorogation.**

27.1. L'Associé Commandité peut proroger séance tenante toute assemblée générale à quatre (4) semaines. Il doit le faire sur la demande d'Actionnaires représentant au moins un cinquième (1/5) du capital social émis.

27.2. Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà prise.

27.3. L'assemblée générale des Actionnaires prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les Actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

#### **Art. 28. Vote.**

28.1. Une liste de présence indiquant les noms des Actionnaires et le nombre d'Actions pour lequel ils prennent part au vote est signée par chaque Actionnaire ou par leurs mandataires avant l'ouverture de l'assemblée.

28.2. L'assemblée générale peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

28.3. Chaque Action donne droit à une voix.

28.4. Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale décide par un vote à la majorité simple d'adopter une autre procédure de vote.

28.5. Lors de toute assemblée générale autre qu'une assemblée générale extraordinaire convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou en vue de prendre des résolutions dont l'adoption est sujette aux conditions de quorum et de majorité d'une modification des Statuts, les décisions seront prises sans considération du nombre d'Actions représentées à la majorité simple en ce et y compris le vote de l'Associé Commandité.

**Art. 29. Assemblée Générale Extraordinaire.** Lors de toute assemblée générale extraordinaire convoquée en conformité avec la Loi en vue de la modification des Statuts ou pour voter une résolution dont l'adoption est sujette aux conditions de quorum et de majorité d'une modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) de toutes les Actions émises. Si tel quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis. Pour que la modification proposée soit adoptée et sauf disposition contraire de la Loi, une majorité de deux tiers (2/3) des votes des Actionnaires présents ou représentés est requis à une telle assemblée générale des Actionnaires.

#### **Art. 30. Procès-verbaux.**

30.1. Les procès-verbaux de l'assemblée générale sont signés par le président de l'assemblée, par le secrétaire et par le scrutateur.

30.2. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par l'Associé Commandité et par l'un quelconque des membres du Conseil de Surveillance.

### **Chapitre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 31. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour de octobre de chaque année, et finit le dernier jour de septembre.

**Art. 32. Approbation des comptes annuels.** Lors de toute assemblée générale annuelle, l'Associé Commandité présentera à l'assemblée les comptes annuels portant sur l'année sociale précédente en vue de leur approbation et l'assemblée générale discutera et approuvera, si elle le juge approprié, les comptes annuels.

### Art. 33. Affectation des bénéfices.

33.1. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la réserve requise par la Loi. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

33.2. L'assemblée générale des Actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année sociale ou de le distribuer aux Actionnaires comme dividende.

33.3. L'Associé Commandité peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la Loi. L'Associé Commandité déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

## Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

### Art. 34. Dissolution, Liquidation.

34.1. Sous réserve de l'accord de l'Associé Commandité, la Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité requises pour toute modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

34.2. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'assemblée générale des Actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

34.3. Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les Actionnaires au prorata du nombre d'Actions qu'ils détiennent.

## Chapitre VII. - Divers

**Art. 35. Loi applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément à la Loi.

**Art. 36. Modification des Statuts.** Sous réserve de l'accord de l'Associé Commandité, les Statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévus par la Loi, sauf dispositions contraires prévues dans les Statuts.

### *Souscription et Paiement*

Les parties mentionnées ci-dessus ayant ainsi arrêté les Statuts, ont souscrit au nombre d'Actions et ont libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

Actionnaires	Capital souscrit (GBP)	Nombre d'Actions	Libération (GBP)
GCG MANAGER S.A. . . . . .	1.00-	100 Actions de Catégorie A	1.00
GALA GROUP FOUR LIMITE D . . . . .	49,999-	4,999,900 Actions de Catégorie B	49,999,
Total: . . . . .	50.000,	5,000,000	50,000,

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues aux articles 26 et 103 de la Loi ont été respectées.

### *Coût*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents euros (1.500,-EUR).

### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commencera à la date de constitution de la Société et finira le dernier jour de septembre 2011. L'assemblée générale annuelle se réunira donc pour la première fois en 2011.

### *Assemblée générale extraordinaire*

Les parties mentionnées ci-dessus, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. L'assemblée générale extraordinaire décide de nommer les personnes suivantes comme membres du Conseil de Surveillance pour une période prenant fin à l'assemblée générale des Actionnaires annuelle à tenir en 2011:

- Me Gérard Maîtrejean, Avocat à la Cour, né le 13 juin 1967, à Charleroi (Belgique), ayant son adresse professionnelle à L-2016 Luxembourg, Route d'Arlon, 291;

- Me Frédéric Feyten, Avocat à la Cour, né le 7 juillet 1966, à Bonheiden (Belgique), ayant son adresse professionnelle à L-2016 Luxembourg, Route d'Arlon, 291;

- M. François-Xavier Goossens, juriste, né le 08 mai 1976 à Bruxelles (Belgique), ayant son adresse professionnelle à L-2016 Luxembourg, Route d'Arlon, 291; et

2. Le siège social de la Société est fixé au 7, Val Ste Croix, L-1731 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Dont acte fait et passé à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des parties mentionnées ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes parties mentionnées ci-dessus, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux parties mentionnées ci-dessus connues du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F.-X. Goossens et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 mai 2010. LAC/2010/23564. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2010.

Référence de publication: 2010066162/795.

(100081475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

**Taino S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 60.255.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2010061525/10.

(100076672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

**Farmabios International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 153.201.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 19 mai 2010 que les personnes suivantes ont été élues administrateurs en remplacement de Madame Laurence BARDELLI démissionnaire:

- Monsieur COLLINI Riccardo, né le 28 juin 1974 à Cesena (Italie), employé, domicilié Via Lamarmora 40/A à 20122 Milan (Italie).

- Monsieur DE LIMBURG STIRUM Wolfgang, né le 26 novembre 1971 à Bruxelles (Belgique), administrateur de sociétés, domicilié Avenue Molière 159 à 1190 Bruxelles (Belgique).

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 31 mai 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010061563/17.

(100076714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

**Inluam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 200.000,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 153.471.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-sept mai.

Par-devant Nous, Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché du Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Dexter Goei, Managing Director, demeurant au 8A, Chemin de la Mairie, CH-1223 Cologny, Suisse, ici représentée par M. Nicolas Poncelet, Manager, ayant son adresse professionnelle au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée en date du 11 mai 2010,

lui-même représenté par Madame Cristina VIDAL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par le présent acte une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 16 les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, cautionnement, sûretés ou autres) aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles elle détient une participation, ou bien qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou filiales).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui sont susceptibles de promouvoir leur développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, à l'exception d'offre publique. Elle peut émettre par voie privée uniquement des billets à ordre, obligations et certificats et toute sorte de dette, convertible ou non, et/ou des parts sociales. Elle peut donner des garanties et accorder des sûretés en faveur de parties tierces pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société peut de plus gager, transférer, grever ou autrement créer des sûretés sur tout ou partie de ses actifs.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a comme dénomination "Inluam S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la même commune par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-dessous) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-dessous).

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à deux cent mille Euros (€ 200.000,-) représenté par vingt million (20.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale d'un cent (€ 0,01) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

**Art. 7.** Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 16 des Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, conformément à l'article 19.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance). Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement

être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

**Art. 13.** Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son Gérant Unique ou par la signature conjointe de deux (2) membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

**Art. 14.** Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

**Art. 15.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 16.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 17.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 18.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

**Art. 20.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application de l'article 19.

**Art. 21.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.

#### *Souscription*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le comparant déclare souscrire aux vingt million (20.000.000) de parts sociales par un apport en numéraire de deux cent mille Euros (€ 200.000,-).

Toutes les parts ont été libérées intégralement par paiement en numéraire, de sorte que la somme de deux cent mille Euros (€ 200.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille trois cents Euros (€ 1.300,-).

#### *Résolutions de l'associé unique*

Le comparant, préqualifié, associé unique de la Société et représentant l'entière part de son capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Sont nommés gérants:

- Dexter Goei, Managing Director, né le 5 septembre 1971 à Würzburg (Allemagne), demeurant au 8A, Chemin de la Mairie, CH-1223 Cologny, Suisse;

- Laurent Godineau, administrateur de sociétés, né le 17 juin 1973 à Cholet (France), demeurant professionnellement à L-1130 Luxembourg, 37 rue d'Anvers.

2. Le siège social de la Société est établi au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire de la comparante préqualifié a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. VIDAL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1<sup>er</sup> juin 2010. LAC/2010/23885. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 9 juin 2010.

Référence de publication: 2010064896/162.

(100081175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

---

### **LFP Opportunity, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.720.

Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.  
Pour le Conseil d'Administration  
Marie-Cécile MAHY-DUBOURG  
Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2010060905/13.

(100076006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

---

**MENOS global network AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 55.812.

---

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010060914/9.

(100075892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

---

**Open Ocean S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 83.684.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010060922/9.

(100076179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

---

**Servus Group HoldCo II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 62.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.872.

---

EXTRAIT

L'assemblée générale des associés de la Société tenue en date du 1<sup>er</sup> juin 2010 a décidé d'accepter, avec effet immédiat, la démission de Monsieur Michiel Matthijs Kramer en tant que gérant de catégorie A de la Société.

L'assemblée générale des associés de la Société a également décidé de confirmer que les personnes suivantes ont été nommées en tant que gérants de la Société, pour une durée illimitée:

- Lars Frankfelt, Gérant de catégorie A
- Robert Quinn, Gérant de catégorie B
- Marie-Sibylle Wolf, Gérant de catégorie B

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé de la manière suivante:

- Lars Frankfelt, Gérant de catégorie A
- Robert Quinn, Gérant de catégorie B
- Marie-Sibylle Wolf, Gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Servus Group HoldCo II S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2010061649/23.

(100076525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

---

**Orange Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 114.679.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ORANGE HOLDING S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010060925/11.

(100076059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

---

**Proactive GmbH, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 135.588.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010060928/9.

(100075884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

---

**Multi-Strategy Portfolio, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 73.332.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 11 mai 2010 à Luxembourg*

*Conseil d'Administration*

- Nomination de Madame Edith Magyarics, Chief Operating Officer, ING Investment Management Luxembourg S.A., 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

- Confirmation du mandat: des administrateurs suivants:

- Monsieur Michel Van Elk, Director and Head of Marketing and Sales, ING Investment Management (Europe) bv. The Hague, 15 Prinses Beatrixlaan, 2595 AK The Hague, The Netherlands

- Madame Maaïke van Meer, Head of Legal Services, ING Investment Management (Europe) bv, 15 Prinses Beatrixlaan, 2595 AK The Hague, The Netherlands

- Monsieur Jonathan Attack, Chief Financial and Risk Officer, ING Investment Management (Europe) bv, 15 Prinses Beatrixlaan, 2595 AK The Hague, The Netherlands

- Monsieur David Eckert, Chief Operating Officer, ING Investment Management (Europe) bv, 15 Prinses Beatrixlaan, 2595 AK The Hague, The Netherlands

- Monsieur Jan Straatman, Chief Investment Officer, ING Investment Management (Europe) bv, 15 Prinses Beatrixlaan, 2595 AK The Hague, The Netherlands

- Monsieur Maurice Hannon, Head of Legal, Compliance and Domiciliation, ING Investment Management Luxembourg, 3 rue Jean Piret, L-2965 Luxembourg

Les mandats des administrateurs sont accordés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes clos en 2012.

*Réviseur*

Reconduction de mandat de la société Ernst & Young, 7 parc d'activités Syrdall à L-5365 Mumbach pour une période d'un an.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2010.

*Par délégation*

ING Investment Management Luxembourg S.A.

Signature / Signature

Référence de publication: 2010081579/34.

(100072622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

---

**Petercam L Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 27.128.

Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.  
Pour le Conseil d'Administration  
Marie-Cécile MAHY-DUBOURG  
Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2010060929/13.

(100076023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

---

**Pimpa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 133.775.

Le bilan au 31 décembre 2009 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme  
PIMPA S.A.

Référence de publication: 2010060931/12.

(100076003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

---

**Cobeton, Société Anonyme.**

Siège social: L-4570 Differdange, Parc d'Activité Gadderscheier.  
R.C.S. Luxembourg B 14.954.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le mardi 23 mars 2010 au siège social*  
L'Assemblée Générale des Actionnaires tenue le 23 mars 2010:

- Accepte la démission de Messieurs Camille DIEDERICH et Raymond BALSEN en tant qu'Administrateurs;
- Désigne Monsieur Jean-Marc KIEFFER et Monsieur Joseph BAUSTERT, domiciliés professionnellement Parc d'Activité Gadderscheier, L - 4570 Differdange, en tant qu'Administrateur. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires de 2013;
- Nomme Messieurs Jean Louis RAIROUD, Daniel HEIN et François BRAUN, domiciliés Parc d'Activité Gadderscheier à L - 4570 Differdange, délégués à la gestion journalière. Leur mandat est indéterminé;
- Modifie les pouvoirs de signature de la façon suivante:

\* La Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux Administrateurs.

La Société se trouvera valablement engagée sous la signature conjointe de:

Pour SOLUDEC S.A.

Monsieur Joseph BAUSTERT

Ou

Monsieur Jean Louis RAIROUD

Pour CDC - CONSTRUCTION S.A.

Monsieur Jean-Marc KIEFFER

Ou

Monsieur Daniel HEIN

Ou

Monsieur François BRAUN

Fait à Differdange, le 29 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010061549/29.

(100076078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

---

**REYL (Lux) GLOBAL FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 90.383.

Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.  
 Pour le Conseil d'Administration  
 Marie-Cécile MAHY-DUBOURG  
 Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2010060933/13.

(100075958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

**GHP International, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 153.162.

—  
 STATUTES

In the year two thousand and ten, on the fourth day of May.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

Great Hill Equity Partners IV, L.P., a fund incorporated under the laws of the state of Delaware, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, here duly represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 5, rue Zenon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Great Hill Investors, LLC, a company incorporated under the laws of Massachusetts, having its registered office at 1 Liberty Square, Boston MA 02109, here duly represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxies, being initialled "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a "société à responsabilité limitée", which such party declares to incorporate.

**Name - Object - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", a limited liability company (the "Company"), governed by the present articles of association (the "Articles") and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").

**Art. 2.** The Company's name is "GHP International".

**Art. 3.** The Company's purpose is:

(1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;

(2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;

(3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

(5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company (the "Affiliates") any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favor of a third-party lender of the Affiliates);

(6) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; and

(7) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

### Capital - Share

**Art. 8.** The Company's share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of Articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

**Art. 11.** The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

### Management

**Art. 12.** The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one or several category A manager(s) and by one or several category B manager(s). The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and designated as category A manager or category B manager, and his/her/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by joint signature of one category A manager and one category B manager.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

**Art. 13.** In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least two 2 days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, vidéoconférence, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one category A manager and one category B manager.

Decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto provided that at least one category A manager and one category B manager approved these resolutions.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

**Art. 14.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

### General meetings of shareholders

**Art. 15.** In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

**Art. 16.** General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

#### **Financial year - Balance sheet**

**Art. 17.** The Company's financial year begins on 1<sup>st</sup> January and closes on 31 December.

**Art. 18.** Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 19.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the 15 (fifteen) days preceding the annual general meeting of shareholders.

#### **Supervision of the Company**

**Art. 20.** If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

#### **Dividend - Reserves**

**Art. 21.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year 5% (five percent) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 22.** Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

### Winding-up - Liquidation

**Art. 23.** The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

**Art. 24.** The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

### Applicable law

**Art. 25.** Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory measures*

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 December 2010.

#### *Subscription - Payment*

The appearing parties hereby declare to subscribe to the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares issued by the Company as follows:

- Great Hill Equity Partners IV, L.P., prenamed, subscribes to 12,465 (twelve thousand four hundred sixty-five) shares.
- Great Hill Investors, LLC, prenamed, subscribes to 35 (thirty-five) shares.

All the shares have been fully paid up in cash, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about one thousand five hundred euro (€ 1,500.-).

#### *Resolutions of the shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1) Are appointed as category A managers of the Company:

- Mr. Peter L. Garran, born on 20 January 1976 in Massachusetts, United States of America, with professional address at 1 Liberty Square, Boston MA 02109; and

- Mr. Michael A. Kumin, born on 14 June 1972 in Oklahoma, United States of America, with professional address at 1 Liberty Square, Boston MA 02109.

2) Is appointed as category B manager of the Company:

- Mr. Benoit Bauduin, born on 31 March 1976 in Messancy, Belgium, with professional address at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

The managers shall serve for an undetermined duration.

According to article 12 of the Articles, the Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

3) The Company shall have its registered office at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary has set hand in Esch/Alzette, on the date at the beginning of this document. The document having been read to the proxy holder, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

### Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatrième jour de mai.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

Great Hill Equity Partners IV, L.P., un fonds constitué sous les lois du droit du Delaware, ayant son siège social sis au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, dûment représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zenon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Great Hill Investors, LLC, une société constituée sous les lois de l'état du Massachussets, ayant son siège social sis au 1 Liberty Square, Boston MA 02109, dûment représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesdites procurations, paraphée "ne varietur" par les parties comparantes et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis du notaire instrumentant de dresser les statuts suivants (les "Statuts") d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

### Dénomination - Objet - Siège - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué une société à responsabilité limitée (la "Société"), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la "Loi"), notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la "Loi sur les Sociétés Commerciales").

**Art. 2.** La dénomination de la Société est "GHP International".

**Art. 3.** L'objet de la Société est:

(1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;

(2) d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;

(3) et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la société jurera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute Société les acquérant;

(4) de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;

(5) d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés les "Filiales"), tout concours, prêts, avances ou garanties (et dans ce dernier cas, même en faveur d'un tiers prêteur des Filiales);

(6) d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée;

(7) de manière générale faire toute chose apparaissant à la Société comme étant favorable à l'accomplissement de l'objet de la Société, tel que sus-mentionné. La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social à son siège social à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) de la Société.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).

### Capital - Parts sociales

**Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune.

Le montant du capital social peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

**Art. 11.** La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales. Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) dans les conditions requises pour la modification des Statuts, à condition qu'un tel rachat ait été proposé à chaque associé de la même classe en proportion du capital social ou de la classe des parts sociales concernées représentés par leurs parts sociales.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et de toutes sommes issues des réserves disponibles à cet effet, et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

### Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérants de catégorie A et d'un ou plusieurs gérants de catégories B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné en tant que gérant de catégorie A ou gérant de catégorie B et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Le(s) gérants peut/peuvent être révoqués ou remplacés ad nutum à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La société sera engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) ad hoc qui n'est pas/ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces agent(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat.

**Art. 13.** En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président, qui, en cas d'égalité de voix, n'aura pas un vote prépondérant. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance sera présidé par un gérant présent et nommé dans cette intention. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Tout gérant de la Société peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité de ses membres est présente ou représentée, incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés sous réserve qu'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B approuvent ses résolutions.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire télé fax, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

**Art. 14.** Tout gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

### **Assemblée générale des associés**

**Art. 15.** En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les six mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand-duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

**Art. 16.** Les assemblées générales des associés sont convoquées et les résolutions écrites des associés sont proposées par le conseil de gérance, ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou sur première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée, et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats concluent entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 17.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 18.** Chaque année, au 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du (des) gérant(s), du (des) commissaire(s) (s'il en existe) et du (des) associé(s) envers la société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

**Art. 19.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

### Surveillance de la Société

**Art. 20.** Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire aux comptes sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant sa nomination se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période, et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) aux comptes pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des associés se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises nommés par l'assemblée générale des associées ou l'associé unique (selon le cas), parmi les membres de l'"Institut des réviseurs d'entreprises".

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

### Dividendes - Réserves

**Art. 21.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société. Chaque année, 5% du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel que augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil de 10 %.

L'assemblée des associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 22.** Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 23.** L'assemblée générale des associés, selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas), peut décider de la dissolution et la liquidation de la Société.

**Art. 24.** L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés détenant trois quarts du capital social devra désigner un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du ou des liquidateurs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata des parts sociales qu'ils détiennent.

### Loi applicable

**Art. 25.** Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

### Mesures transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2010.

### Apports - Souscription - Paiement

Les parties comparantes déclarent souscrire aux 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales émises par la Société, tel que suit:

- Great Hill Equity Partners IV, L.P., prénommé, souscrit à 12.465 (douze mille quatre cent soixante-cinq parts sociales).
- Great Hill Investors, LLC, prénommé, souscrit à 35 (trente-cinq) parts sociales.

L'entière des parts sociales a été entièrement payée et libérée, preuve en ayant été donnée au notaire soussigné.

### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

### Décisions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, ont pris les résolutions suivantes:

1) Son nommés gérants de catégorie A de la Société:

- M. Peter L. Garran, né le 20 janvier 1976 dans le Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 1 Liberty Square, Boston MA 02109; et

- M. Michael A. Kumin, né le 14 juin 1972 dans l'Oklahoma, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 1 Liberty Square, Boston MA 02109.

2) Est nommé gérant de catégorie B de la Société:

- M. Benoît Bauduin, né le 31 mars 1976 à Messancy, Belgique, avec adresse professionnelle au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 12 des Statuts, la Société sera engagée vis à vis des tiers par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

3) Le siège social est établi au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

### Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 mai 2010. Relation: EAC/2010/5654. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010079781/543.

(100071817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

---

### **Reyl (Lux) Tactical Allocations, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.911.

—  
Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

*Pour le Conseil d'Administration*

Marie-Cécile MAHY-DUBOURG

*Fondé de Pouvoir*

Référence de publication: 2010060934/13.

(100075966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

---

### **Artesan S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 134.073.

—  
*Extrait des résolutions des associés de la société*

Les associés ont pris unanimement les décisions suivantes:

L'acceptation de la démission avec effet au 12 mai 2010 de Mrs. Valérie Ingelbrecht, comme gérant de la société.

L'acceptation de la démission avec effet au 12 mai 2010 de Mr. Paul Clarke, comme gérant de la société.

L'acceptation de la démission avec effet au 12 mai 2010 de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., comme gérant de la société.

La confirmation de la nomination avec effet au 12 mai 2010 de SHRM Corporate Services Sàrl, avec adresse du siège social au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Luxembourg, comme gérant de la société pour une durée indéterminée.

La confirmation de la nomination avec effet au 12 mai 2010 de Mr. Alex van Zeeland, avec adresse professionnelle au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Luxembourg, comme gérant de la société pour une durée indéterminée.

La confirmation de la nomination avec effet au 12 mai 2010 de Finsbury Corporate Services Limited, avec adresse du siège social au Suites 7B & 8B, 50 Town Range, Gibraltar, comme gérant de la société pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se constitue donc avec effet au 12 mai 2010 de:

- Finsbury Corporate Services Limited
- SHRM Corporate Services Sàrl
- Alex van Zeeland

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme  
SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A.  
Signature  
*Domiciliataire de sociétés*

Référence de publication: 2010061696/28.

(100076116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

---

**Sabadell BS Funds SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 65.496.

Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

*Pour le Conseil d'Administration*

Marie-Cécile MAHY-DUBOURG

*Fondé de Pouvoir*

Référence de publication: 2010060935/13.

(100076045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

---

**Samaa Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8466 Eischen, 15, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 115.609.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010060936/9.

(100075957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

---

**Santander Télécommunications S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 92.271.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SANTANDER TELECOMMUNICATIONS S.A.*

Bernard & Associés, société civile

Référence de publication: 2010060937/11.

(100076197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

---

**Babcock & Brown BBGP (Sweden) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 17.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 127.120.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait des résolutions prises par les associés de la société en date du 20 mai 2010*

Par les résolutions du 20 mai 2010, les associés de la société ont décidé;

- que la clôture de la société à responsabilité limitée Babcock & Brown BBGP (Sweden) S.à r.l., ayant son siège social à 6C, Parc d'Activites Syrdall, L-5365 Munsbach, a été prononcée et que la Société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée;

- que les livres et documents sociaux seront conservés pendant cinq ans à 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg,

- que les fonds restants dans la société seront utilisés pour régler les factures en suspens et que le solde bancaire ultérieur sera versé aux actionnaires.

- que le compte bancaire sera clôturé en finalité de tous les paiements.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 20 mai 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010061091/21.

(100075917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

**Select Investments & Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 93.481.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SELECT INVESTMENTS & MANAGEMENT S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010060938/11.

(100076141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

**Semper Paratus Investment, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 114.718.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010060939/12.

(100075994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

**Tristar Investment Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 153.518.

**STATUTES**

In the year two thousand ten, on the fourth day of June.

Before us Me Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Mr Wieslaw OLES, lawyer, residing in 31-108 Cracow (Poland), Retoryka 18 M.7,

here represented by:

Mr Luc HANSEN, "licencié en administration des affaires", residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, by virtue of a proxy dated 13 May 2010.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of a joint stock company to be incorporated.

**Name - Registered office - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** A Private Wealth Management Company ("SPF"), in the form of a joint stock company is hereby formed, that will be governed by these articles and by the relevant legislation.

The name of the company is TRISTAR INVESTMENT HOLDING S.A.

**Art. 2.** The registered office is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors or of the sole director.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors or of the sole director. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purposes for which the company is formed are limited to the acquisition, holding, management and disposal of financial assets (within the meaning of the Law of August 5, 2005 on Financial Guarantees) and of cash and assets of any kind held in an account.

The company shall hold participating interests in other companies however it shall not exercise any management role in its subsidiary.

The company is not allowed to exercise any commercial activity.

The company shall reserve its shares either to natural persons acting in the frame of their private wealth management, either to estate management entities acting exclusively in the interest of the private estate of one or more natural persons, or to intermediaries acting on behalf of above-mentioned investors.

The securities that the company shall issue may not be the subject of a public investment or may not be quoted on the stock exchange.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension, within the limits of the Law of May 11, 2007 on creation of a Private Wealth Management Company ("SPF").

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) divided into 310 (three hundred ten) shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen herebelow, the authorized capital is fixed at EUR 310,000.- (three hundred ten thousand Euro) to be divided into 3,100 (three thousand one hundred) shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on 3 June 2015, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified hereabove and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

### **Board of directors and Statutory auditors**

**Art. 6.** In case of plurality of shareholders, the company must be managed by a board of directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

In case the company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the company has only one shareholder left, the company can be managed by a board of directors consisting of either one director until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder.

The directors or the sole director are appointed for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

**Art. 7.** The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, fax, video conference or conference call in the forms foreseen by the law.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

**Art. 8.** Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast and have to be voted by at least one A signatory director and by one B signatory director. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

**Art. 10.** The board of directors or the sole director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present Articles of Incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

**Art. 11.** The board of directors or the sole director may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.

**Art. 12.** Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of one A and one B signatory director or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

**Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

### **General meeting**

**Art. 14.** If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the whole body of shareholders of the company. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

**Art. 15.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the last Friday of the month of May of each year at 10.00 a.m..

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16.** The board of directors or the sole director or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital.

**Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

#### **Business year - Distribution of profits**

**Art. 18.** The business year begins on January 1<sup>st</sup> and ends on December 31<sup>st</sup> of each year. The board of directors or the sole director draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

**Art. 19.** At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting. Advances on dividends may be paid by the board of directors or the sole director in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

#### **General disposition**

**Art. 21.** The law of August 10, 1915, on Commercial Companies as amended and the Law of May 11, 2007 on creation of a Private Wealth Management Company ("SPF") shall apply in-so-far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory dispositions*

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31, 2010.

The first annual general meeting shall be held in 2011.

The first directors and the first auditor are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the Articles of Incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general meeting that designates the first board of directors of the company.

#### *Subscription and Payment*

The 310 (three hundred ten) shares have been entirely subscribed by the sole shareholder, Mr Wieslaw OLES, lawyer, residing in 31-108 Cracow (Poland), Retoryka 18 M.7, prenamed.

All the shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) as was certified to the notary executing this deed.

#### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

#### *Expenses*

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at thousand euro.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder, prenamed, represented as above-mentioned, representing the whole of the share capital, passed the following resolutions:

#### *First resolution*

The number of directors is fixed at three (3).

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year:

*A signatory director:*

1. Mr Wieslaw OLES, lawyer, born on October 29, 1965 in Rybnik (Poland), residing in 31-108 Cracow (Poland), Retoryka 18 M.7,

*B signatory directors:*

2. Mr Luc HANSEN, "licencié en administration des affaires", born on June 8, 1969 in Luxembourg, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

3. Mr Pierre LENTZ, "licencié en sciences économiques", born on April 22, 1959 in Luxembourg, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

Mr Wieslaw OLES, prenamed, has been elected as Chairman of the board of directors.

*Second resolution*

The following has been appointed as statutory auditor, its mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year:

"AUDIEX S.A.," having its registered office in L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg B 65.469.

*Third resolution*

The company's registered office is located at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, said proxy holder appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

**Follows the French version of the preceding text:**

L'an deux mille dix, le quatre juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Wieslaw OLES, avocat, demeurant au 31-108 Cracovie (Pologne), Retoryka 18 M.7,

ici représenté par:

Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 13 mai 2010.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, ès qualités qu'il agit, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par les présentes une société de gestion de patrimoine familial, en abrégé «SPF» sous forme d'une société anonyme qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de «TRISTAR INVESTMENT HOLDING S.A.»

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales,

sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers (au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière) et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle pourra détenir des participations dans des sociétés sans toutefois s'immiscer dans la gestion de celles-ci.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000.- (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 310.000 (trois cent dix mille euros) qui sera représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 3 juin 2015, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, fax, conférence vidéo ou téléphonique tenue dans les formes prévues par la loi.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés, devant comporter obligatoirement le vote d'un administrateur investi des pouvoirs de la catégorie A et le vote d'un administrateur investi des pouvoirs de la catégorie B. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont obligatoirement une signature de la catégorie A et une autre signature de la catégorie B, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 14.** S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier vendredi du mois de mai de chaque année à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre 2010.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

Le(s) premier(s) administrateur(s) et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

#### *Souscription et Paiement*

Les 310 (trois cent dix) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, Monsieur Wieslaw OLES, avocat, demeurant au 31-108 Cracovie (Pologne), Retoryka 18 M.7, prénommé.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 31.000.- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille euros.

#### *Résolutions de l'actionnaire unique*

L'actionnaire unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

##### *Administrateur de catégorie A:*

1. Monsieur Wieslaw OLES, avocat, né le 29 octobre 1965 à Rybnik (Pologne), demeurant au 31-108 Cracovie (Pologne), Retoryka 18 M.7,

##### *Administrateurs de catégorie B:*

2. Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, né le 8 juin 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

3. Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, né le 22 avril 1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Monsieur Wieslaw OLES, prénommé, est nommé aux fonctions de Président du conseil d'administration.

*Deuxième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

«AUDIEX S.A.», ayant son siège au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65.469.

*Troisième résolution*

Le siège social de la société est fixé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même patrie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par ses noms, prénoms, états et demeures, le mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HANSEN, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 8 juin 2010. Relation: EAC/2010/6751. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010067893/409.

(100082368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

---

**Simplicity Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 114.626.

---

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010060940/12.

(100075995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

---

**West Investment Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 70.813.

---

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 13 avril 2010 à 11.00 heures à Luxembourg*

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs de:

Monsieur Joseph Winandy et de la société COSAFIN S.A., représentée par M. J. Bordet, 10, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler en tant qu'Administrateur:

Monsieur Koen LOZIE

Né le 24/06/1965 à Deinze

Domicilié 61, Grand Rue

L-6510 Redange/Attert

L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer en tant que Commissaire aux Comptes:

VGD Experts Comptables S.à.r.l.

Ayant son siège social 6, rue Jean-Pierre Brasseur

L-1258 Luxembourg

Inscrite au RCS de Luxembourg sous le numéro B 53.981

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31.12.2010.

Pour copie conforme  
Signatures  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2010081239/27.

(100072706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

---

**Sky S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 38.385.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE LUXEMBOURG S.A.  
Boulevard Joseph II  
L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2010060941/12.

(100075987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

---

**Actelion Re S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 149.511.

*Extrait des Résolutions prises par écrit en date du 8 décembre 2009*

Le conseil d'Administration nomme Dr Marian Borovsky domicilié à Gewerbestrasse 16, 4123 Allschwil, Suisse, comme président du conseil d'Administration.

*Pour le Conseil d'administration*  
Signatures  
*Président / Administrateur*

Référence de publication: 2010060970/13.

(100076167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

---

**Vintage General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 140.480.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Vintage General Partner S.à r.l.*  
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010060960/11.

(100076148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

---

**Vintage Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 139.833.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Vintage Holdings S.à r.l.*  
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010060961/11.

(100076151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

---